

Expansion des exportations—Loi

● (1532)

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT**

[Traduction]

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 24 avril, de la motion de M. Horner: Que le bill C-36, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet de ce bill, car je crois qu'il fait ressortir certains de nos problèmes majeurs dans le domaine des marchés d'exportation. Il répond à l'intention fort louable d'aider les exportateurs et les petites entreprises. Parfois, dans certaines conditions, cette aide est recommandée, et l'idée d'aider les petites entreprises canadiennes qui ont du mal à lutter contre la concurrence, à trouver des commandes dans les pays en voie de développement, est très attrayante. Nous voulons donc essayer d'aider les sociétés canadiennes à se retrouver dans les méandres de la politique extérieure des pays étrangers, où ils doivent lutter fréquemment pour concurrencer les sociétés d'autres pays dont l'économie est beaucoup plus axée sur l'exportation que le Canada, surtout dans le secteur de la fabrication.

En outre, lorsque nous mettons en doute l'aide considérable accordée aux exportations, on nous répond toujours que les autres pays, comme les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, le Royaume-Uni, la France et l'Italie ont tous, sous une forme ou une autre, une formule d'aide à l'expansion des exportations, et à moins que nous n'en fassions autant, nos sociétés se trouveront fortement désavantagées.

Lorsque nous examinons la situation des produits manufacturés exportés et les adresses des sociétés qui reçoivent de l'aide par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations, il est facile d'en conclure que presque tous nos produits manufacturés destinés à l'exportation hors du continent nord-américain sont financés par la SEE.

Certaines décisions récentes de cette société remettent en question le bien-fondé de la plupart des mesures qu'elle a prises. S'il est nécessaire de donner autant d'aide à l'exportation à un grand nombre de nos producteurs, on peut tout de même se demander si c'est là le meilleur moyen de promouvoir nos exportations. Le seul fait qu'une grande partie de celles-ci soient financées par la SEE et aient besoin de cette assistance, signifie en réalité que les secteurs de l'économie qui se passent de l'aide du gouvernement sont contraints d'aider les secteurs qui en reçoivent.

Certes, la Société pour l'expansion des exportations, dans son sens plus large, semble n'être rien d'autre qu'un programme de subventions à l'exportation, même si elle a été créée pour favoriser nos exportations. Il y a certainement des désavantages. Que penser de certains prêts que la Société pour l'expansion des exportations a consentis? Du point de vue social, l'aide aux pays en voie de développement et les prêts consentis aux sociétés qui y exportent est en général bien accueillie par les Canadiens. Cependant, que dire du finance-

[M. l'Orateur.]

ment d'aciéries au Texas et au New Jersey? Sont-ce des États en voie de développement dans les grands U.S.A.?

Nous avons toujours considéré notre industrie de la pâte et du papier comme l'une de nos principales sources d'exportation, et pourtant, le 8 février 1974, la Société pour l'expansion des exportations a annoncé qu'elle avait consenti un prêt de 82 millions et demi de dollars pour la construction d'une usine de produits forestiers en Iran. Les prix du pétrole ont quadruplé les revenus de l'Iran depuis quatre ans. En 1976, 102 millions de dollars ont servi à la construction d'une usine de pâtes et papiers en Pologne. En 1977, 1,8 million de dollars ont été prêtés pour un projet d'usine de pâtes et papiers au Pérou, pays gouverné par une dictature de gauche qui vient d'acheter un grand nombre d'avions militaires de Russie, dont certains sont passés par Dorval le 19 janvier dernier. En novembre 1977, on a consenti un prêt de 102 millions de dollars pour la construction d'une nouvelle usine de pâtes et papiers en Iran, et en décembre 1977, un prêt de 5 millions et demi de dollars pour la construction d'une usine de pâtes et papiers en Roumanie. En mars, on a avancé 57 millions de dollars pour financer deux projets en Argentine. Nous sommes en train d'y construire une usine atomique à perte, à raison d'environ 100 millions de dollars.

Il semble que les exportateurs canadiens aient besoin d'aide pour obtenir des commandes d'exportation de l'étranger. Un grand nombre de pays récipiendaires, comme la Pologne, sont voués à la destruction de notre société actuelle, tandis que d'autres, comme l'Algérie, l'Iran et le Venezuela, sont des pays riches qui peuvent être aussi stables et prospères que le Canada, mais nous jugeons à propos de leur consentir des prêts à bas taux d'intérêt. D'après les fonctionnaires de la Société pour l'expansion des exportations, les fonds sont empruntés à l'étranger et ne constituent pas un fardeau pour l'économie canadienne, mais le seul fait que les fonds sont empruntés à l'étranger ne dégage pas le Canada de ses responsabilités. En fait, le contrat du Canada est également prêté. C'est presque la même chose qu'endosser un billet à la banque pour un ami. Les prêts de la Société pour l'expansion des exportations peuvent éventuellement devenir un fardeau pour l'économie canadienne et ils doivent être remboursés si les emprunteurs ne respectent pas leurs engagements.

D'après ce que je puis comprendre, la plupart des fonds sont empruntés sur le marché des euro-dollars. Il est évident que ce marché devient de moins en moins stable, et d'après certains, cela risque d'entraîner une récession économique.

L'euro-dollar ne s'appuie sur rien. Si une personne dépose \$10,000 dans une banque européenne et l'y maintient sous forme de dollars, la banque prête ces \$10,000 à un créancier d'Europe ou d'un autre continent qui, à son tour, les prête à quelqu'un d'autre. L'euro-dollar est un dollar américain qui n'a pas été transformé en devises du pays qui le reçoit. Ces dollars ne constituent pas une dette pour les États-Unis qui ne sont pas tenus de les racheter. Si une personne touche l'équivalent de sa marchandise en devises des États-Unis, et si elle garde ces devises, celles-ci demeurent sur le marché des euro-dollars, et le Trésor des États-Unis n'assume aucune responsabilité à leur égard.

Il existe de 350 à 400 milliards de ces euro-dollars contre lesquels des valeurs ont déjà été reçues, et aucune banque ne s'en porte garante. Ce sont ces dollars que la Société